



Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de
l'Assainissement En Haïti (REGLEAU)

APPEL A PROPOSITIONS

Objet : Études techniques de deux (2) SAEP et d'un (1) point d'eau

DATE : 18 octobre 2019

1. Mise en contexte

La loi cadre de 2009 portant Organisation du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement (EPA) prévoit un transfert de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'eau potable aux communes et structures intercommunales lorsque ces dernières remplissent les conditions pour être maîtres d'ouvrages. Pour faciliter ce transfert, la Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération Suisse a initié le programme REGLEAU (Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti) dont la mise en œuvre est confiée à HELVETAS. Ce programme, exécuté en partenariat avec la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et des institutions locales dont GRIDE et EXSSA, a pour mission d'appuyer le changement vers une nouvelle vision d'organisation du secteur EPA avec une maîtrise d'ouvrage décentralisée dont les municipalités sont le pivot. Dans sa phase 1 (2018 – 2022), le programme soutiendra la mise en place d'un service EPA local fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente dans les communes d'intervention, en utilisant une approche consistant à « mettre les acteurs au centre ».

Les activités de la première phase se déroulent prioritairement au niveau des quatre municipalités sélectionnées lors de la phase préparatoire (Jacmel, La Vallée-de-Jacmel, Bainet, Marigot) et se concentreront autour des cinq composantes du programme qui sont :

- L'accompagnement des collectivités
- L'accompagnement de la DINEPA
- L'augmentation de l'accès aux services EPA
- Le renforcement de la société civile et la promotion du genre et de l'équité sociale
- La promotion du dialogue et de la concertation entre les acteurs.

Dans le cadre de la troisième composante, les quatre municipalités, avec l'appui de REGLEAU et de l'URD Sud-Est, ont bouclé un processus de *planification courte*, aboutissant - après des études de préféabilité - à la sélection d'environ deux systèmes d'eau potable à réhabiliter et dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée aux communes en cogestion avec l'OREPA Sud. Des études plus poussées sont nécessaires pour confirmer ou infirmer la faisabilité technique des projets d'extension et/ou de réhabilitation de ces systèmes et proposer une mise en exploitation plus proportionnée.

Le présent appel à propositions vise à recruter un (1) prestataire pour réaliser les études techniques de deux SAEP et d'un point d'eau situés dans la commune de Bainet (voir annexe 2). Ainsi, HELVETAS (en accompagnement de la Mairie de Bainet et de l'OREPA Sud) invite les prestataires ayant une expertise prouvée dans la réalisation de ces études à soumettre leurs offres techniques et financières.

2. Objectifs des études techniques

Les objectifs de ces études techniques sont les suivants :

- Mener un diagnostic technique et opérationnel des systèmes et point d'eau potable retenus sur la base de critères d'appréciation préalablement définis ;
- Réaliser les études techniques nécessaires pour l'extension et/ou la réhabilitation de ces infrastructures d'eau potable.
- Faire des recommandations sur la viabilité technique et économique de ces systèmes et points d'eau potable.

3. Mandat du prestataire

Le prestataire sélectionné doit préparer les dossiers techniques pour l'extension et/ou la réhabilitation et l'opérationnalisation de ces systèmes et point d'eau potable en étroite collaboration avec la Mairie de Baint et l'URD Sud-Est et en impliquant les usagers/usagères dans les choix techniques et financiers retenus.

Plus spécifiquement, le prestataire a pour mission de :

- Réaliser un diagnostic technique des différents ouvrages existants (captages, forage, réservoirs, kiosques/fontaines, lignes de tuyauterie, etc.) ;
- Fournir des informations sur la fonctionnalité et la gestion actuelle des systèmes et point d'eau ;
- Recenser les usagers actuels et potentiels des systèmes et point d'eau qui seront étendus et/ou réhabilités (enquête ménage légère au moyen de tablettes numériques) ;
- Etablir les calculs de la disponibilité en eau des sources/forage et les besoins d'approvisionnement en eau potable des localités ciblées (avec une projection sur 20 ans) ;
- Réaliser les études topographiques détaillées des sites sélectionnés ;
- Réaliser les tests de labo indiquant la qualité de l'eau des sources/forage ;
- Proposer, de manière détaillée et précise, les interventions techniques nécessaires pour la réhabilitation et ou l'extension de ces SAEP et point d'eau (au regard du diagnostic technique réalisé et des prescriptions du Référentiel Technique Nationale de la DINEPA) ;
- Réaliser le schéma hydraulique (calcul de la tuyauterie) pour les lignes d'adduction et de distribution ;
- Réaliser les calculs techniques pour dimensionner la pompe solaire et le système photovoltaïque devant l'actionner (pour le point d'eau de K-Baptiste). Voir annexe 2 ;
- Etablir les métrés détaillés et précis des quantités des travaux et ouvrages à réaliser ainsi que le budget détaillé nécessaire ;
- Proposer le plan de masse de chacun des SAEP et du point d'eau, les plans hydrauliques et les plans des ouvrages de génie civil ;
- Proposer les mesures de protection des ouvrages, le cas échéant (captages et réservoirs principalement) ;
- Proposer, pour chaque SAEP et point d'eau, une tarification adaptée pouvant couvrir les besoins de réparation et d'entretien régulier ;
- Discuter des propositions intermédiaires avec les autorités locales, les gestionnaires éventuels, l'URD Sud-Est et des représentants d'usagers (lors d'une réunion de restitution) ;
- Fournir le cahier des prescriptions techniques définissant le contenu des travaux prévus et les exigences techniques à respecter lors de la mise en œuvre ;
- Préparer les rapports finaux des études suivant le format en annexe 1 et en incluant les recommandations des acteurs (recueillies lors des séances de restitution de chaque étude).

Les prestataires devront en outre accepter d'encadrer d'éventuels stagiaires lors de la réalisation de ces études dans une logique de formation pratique sur le terrain.

4. Rapports et documents à remettre par le prestataire

4.1 Base de données

Le prestataire soumettra sur support numérique une base de données des caractéristiques géographiques, techniques, sociales (recensement des usagers) relevés sur le terrain soit lors des observations physiques, soit lors du recensement ou des entretiens menés pour chaque système et point d'eau étudié.

4.2 Rapport intermédiaire et final

Le prestataire remettra les documents d'étude de chaque système (rapport narratif, budget, calendrier, plans et prescriptions techniques) sur support papier et sur support informatique (clé USB) selon la séquence suivante :

- Un rapport intermédiaire incluant les chapitres mentionnés à l'annexe 1.
- Un rapport final constituant le document technique complet d'exécution des travaux prévus (après restitution aux acteurs et prise en compte des recommandations).

4.3 Format des documents à remettre par le prestataire au terme de son mandat

Les rapports intermédiaires et finaux seront fournis sur papier au format 8½" x 11". Il comportera toutes les annexes pertinentes. Les plans seront remis sur format Autocad et pdf. Les fichiers électroniques correspondant aux rapports seront fournis sur clé USB.

5. Calendrier

Le prestataire proposera un calendrier pour la réalisation de ces études.

6. Budget prévisionnel

Le prestataire proposera un budget prévisionnel tenant compte des dispositions suivantes :

- Dépenses gérées directement par les Mairies :
 - Frais aux Guides accompagnant le prestataire sur le terrain
 - Mobilisation communautaire et rafraichissement pour les réunions de restitution.
- Études topographiques :
 - A réaliser avec station totale (à la charge du prestataire)
 - Le coût des études topographiques doit être calculé dans la proposition financière pour une longueur des réseaux estimée à **10 kms**. Il demeure entendu que le coût réel sera ajusté lors du paiement pour correspondre à la longueur réelle obtenue après la réalisation des relevés topographiques sur le terrain.
- Contrôle de la qualité de l'eau des sources et puits

- À la diligence du prestataire, des tests bactériologiques et chimiques de l'eau des sources et puits doivent être réalisés au laboratoire principal de la DINEPA à Port-au-Prince.
- Les prélèvements d'échantillons d'eau seront faits en conformité avec le protocole défini par ledit laboratoire.
- Présentation du budget
 - Un budget séparé devra être présenté pour la réalisation de l'étude de chaque système ou point d'eau indiqué dans la liste (voir annexe 2).

7. Profil du prestataire

- Diplôme universitaire en génie civil ou génie hydraulique
- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la conception et la réalisation de réseaux d'eau potable en milieu rural
- Capacité à travailler en équipe avec d'autres compétences (sociologue, économiste, topographe, informaticien, etc.)
- Expertise confirmée en matière d'hydraulique
- Bonne maîtrise des approches et méthodologies participatives
- Maîtrise des méthodes de coaching et formation des adultes
- Capacité à collaborer avec différents types d'acteurs/partenaires (autorités locales, organisations de la société civile, DINEPA, etc.)
- Excellente capacité de communication et de rédaction de rapports en français
- Bonne capacité d'application de techniques et d'outils informatiques
- Connaissance de l'approche d'HELVETAS pour la mise en œuvre de projets d'eau potable.

8. Dossiers de candidature

Le dossier doit comprendre :

- La proposition technique, incluant notamment :
 - Une note méthodologique pour la réalisation de la mission, relatant la compréhension du mandat et les étapes et méthodes proposées pour mener à bien le travail ;
 - Le curriculum vitae détaillé du consultant principal, et éventuellement ceux d'autres personnes associées à la réalisation du travail ;
 - L'expérience dans des missions similaires
 - Le calendrier de réalisation du mandat.
- La proposition financière, au regard des dispositions indiquées au point 6.

9. Soumission des propositions

Les propositions techniques et financières doivent être envoyées dans des enveloppes séparées et cachetées aux adresses suivantes :

HELVETAS Swiss Intercooperation
1, Impasse Larose, Rue Mercier Laham, Delmas 60
HT 6120 Pétion-Ville

Ou :
HELVETAS Swiss Intercooperation
Route de Lamandou 3
Jacmel, Haïti

La date limite de réception des candidatures est fixée au 28 octobre 2019 à 15 heures.

10. Délai de validité

Les propositions doivent être valides pour une période de 90 jours, à partir de la date de clôture ci-dessus.

11. Remarques

- 1- Cet appel n'est pas ouvert à un prestataire à qui un marché d'études techniques est déjà attribué dans le cadre du programme REGLEAU et qui n'a pas encore terminé ses prestations.
- 2- Les propositions techniques comptent pour **70%** de la note et les propositions financières comptent pour **30%** de la note. Les propositions techniques qui n'atteignent pas une note minimale de **50/70** seront éliminées du processus de sélection. En pareil cas, les enveloppes contenant les offres financières ne seront pas ouvertes.
 - Les propositions techniques seront évaluées comme suit :
 - Compréhension du mandat : 7%
 - Qualification et expériences du consultant principal et de l'équipe proposée : 10%
 - Calendrier proposé pour remplir la mission : 8%
 - Méthodologie : 45%
 - La note pour les propositions financières (sous réserve des dispositions du point 3. ci-dessous) sera calculée comme suit :

$$\text{Note} = \left(\frac{\text{Pmin} \times 30}{\text{P}} \right)$$

- Pmin = prix de la proposition ayant le prix le plus bas dans la fourchette admissible (voir pt. 3)
 - P = prix de la proposition à évaluer
- 3- Les propositions financières dont le montant diffère de plus ou moins 15% du budget confidentiel de ces études seront aussi éliminées du processus de sélection.
 - 4- Le commanditaire se réserve le droit de ne retenir aucune proposition à la suite de cet appel à propositions.

12. Annexes

Annexe 1 : FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES ÉTUDES TECHNIQUES (système existant, à réhabiliter et étendre)

- I- INTRODUCTION ET CONTEXTE
 - a. Contexte et objectif de l'étude
 - b. Méthodologie adoptée

- II- DIAGNOSTIC TECHNIQUE DE L'ÉTAT ACTUEL DES OUVRAGES EXISTANTS
 - a. Captage
 - b. Bassin de contrôle ou de sédimentation
 - c. Réseau d'adduction
 - d. Ouvrages de Stockage
 - e. Ouvrages de régulation
 - f. Ouvrages de traverse
 - g. Réseau de distribution
 - h. Ouvrages de distribution

- III- ÉTUDE DE LA DISPONIBILITÉ ET DES BESOINS EN EAU
 - a. Normes techniques adoptées
 - b. Description de la ou des sources et calcul de la disponibilité en eau
 - c. Présentation des localités d'approvisionnement et calcul des besoins en eau (séparer les localités déjà approvisionnées, les localités d'extension, ...)
 - d. Tableau comparatif des besoins et de la disponibilité en eau

- IV- CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT DU SYSTÈME
 - a. Description générale du système proposé et plan d'ensemble (croquis général)
 - b. Calcul et description du réseau hydraulique, du système de pompage et système photovoltaïque, le cas échéant
 - c. Description des interventions prévues au niveau des systèmes et points d'eau étudiés
 - d. Description des mesures de renforcement ou d'extension du système existant

- V- STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉE
 - a. Modalités de gestion technique et financière
 - b. Participation locale
 - c. Chronogramme de mise en œuvre

- VI- DEVIS DÉTAILLÉS DES INTERVENTIONS PRÉVUES

- VII- ANNEXES
 - a. Cahier des prescriptions techniques
 - b. Tableau détaillé des localités, des populations, des besoins en eau actuels, futurs et des modes d'approvisionnement
 - c. Croquis général du système

- d. Profil en long du réseau hydraulique et tableau détaillé (tronçon, Longueur, Diamètre, ouvrages prévus, localités d'approvisionnement)
- e. Plan des ouvrages de génie civil
- f. Plan opérationnel détaillé de mise en œuvre des travaux
- g. Devis détaillé des interventions prévues (pour chaque ouvrage, fournir les détails de matériaux et main d'œuvre)
- h. Données des études topographiques, calculs hydrauliques et autres.

Annexe 2 : Liste des SAEP et point d'eau (Commune de Bainet)

• SAEP La Brésilienne (Source Boursicot)

Localisation :

- La Brésilienne (1^{ère} section communale de Bainet)
- Accès plus ou moins facile
- Coordonnées du réservoir :
-

Altitude	Latitude	Longitude
447 m	18° 21' 28.0''	072° 66' 30.2''

Ouvrages :

- 1 boîte de captage
- 1 ligne d'adduction
- 1 ligne de distribution
- 1 réservoir de stockage
- 10 fontaines

Remarques :

- Étudier la possibilité de repositionner les fontaines et de les remplacer par des kiosques

• SAEP Cavalier (Source Cavalier)

Localisation :

- Blauckauss, localité Bellevue (2^{ème} section communale)
- Accès facile (sur la route en allant vers Bainet)
- Coordonnées géographiques

Ouvrage	Altitude (m)	Latitude	Longitude
Captage 1	765	18° 26' 20.4''	072° 71' 81.6''
Captage 2	771	18° 26' 21.0''	072° 71' 83.2''
Réservoir 1	760	18° 26' 05.3''	072° 71' 91.6''
Réservoir 2	676	18° 24' 95.1''	072° 72' 50.6''

Ouvrages :

- 2 boîtes de captage
- 1 ligne d'adduction
- 2 lignes de distribution
- 2 réservoirs de stockage
- 15 fontaines
- 35 Prises Privées

Remarques :

- Etudier la possibilité d'extension de ce SAEP vers deux autres localités
- Etudier la possibilité de repositionner les fontaines et de les remplacer par des kiosques.

- **Point d'eau K-Baptiste (Puits muni d'une PMH)**

Localisation :

- Localité K-Baptiste (5^{ème} section communale de Baintet)
- Accès facile (près du bourg)
- Coordonnées géographiques :

Altitude	Latitude	Longitude
23 m	18° 18' 13.50''	072° 76' 84.20''

Ouvrages :

- Un puits sur lequel est installée une PMH non fonctionnelle

Remarques :

- Étudier la possibilité de remplacer la PMH par une pompe solaire
- Étudier la possibilité de construire un réservoir (surélevé) et un kiosque.